

CRITERES DE SEGMENTATION

L'assurance Responsabilité Civile Véhicules automoteurs

Vous trouverez ci-dessous les critères de segmentation qui sont pris en compte dans l'appréciation d'un risque qu'il nous est demandé d'assurer en Responsabilité Civile Véhicules automoteurs.

Ces critères sont déterminants dans notre décision d'accepter ou non un risque particulier et pour les conditions (tarification et étendue de la couverture) qui seront proposées.

Ces critères peuvent également intervenir dans l'évaluation du risque en cours de contrat (modification, réduction, aggravation ou résiliation).

Ces critères sont le résultat d'études statistiques, qui établissent un lien entre d'une part les caractéristiques des personnes et du véhicule à assurer et, d'autre part, la probabilité de survenance d'un sinistre et sa gravité.

	Acceptation	Tarification	Etendue
Age des conducteurs Les statistiques démontrent que le nombre d'accidents et leur gravité varient en fonction de l'âge du conducteur	X	X	X
Statut du preneur d'assurance Il est démontré statistiquement qu'un risque 'personne physique' présente une fréquence de sinistres plus faible qu'un risque 'personne morale'		X	X
Ancienneté du permis de conduire L'expérience de conduite d'une personne réduit ses risques d'accident. Un conducteur « novice » risque plus qu'un conducteur chevronné du même âge d'occasionner un accident.	X	X	
Antécédents La fréquence des sinistres, les circonstances des sinistres antérieurs ainsi que les circonstances aggravantes (retrait de permis de conduire et/ou condamnation pour alcoolémie, usage de drogue, délit de fuite, ...) sont des indicateurs qui permettent d'évaluer la probabilité de survenance de sinistres futurs.	X	X	
Coefficient De Prime Le coefficient de prime (ou niveau de bonus-malus) est une mesure du risque d'accident. Plus le coefficient de prime est élevé, plus grand est le risque d'accident.	X	X	
Adresse du preneur d'assureur L'environnement (rural ou urbain) influence l'exposition au risque d'accidents	X	X	
Plaque d'immatriculation Nous n'assurons que les véhicules immatriculés en Belgique sous plaque ordinaire.	X		
Caractéristiques du véhicule Les caractéristiques du véhicule (marque, modèle, puissance, caractère sportif, type de carrosserie, ...) permettent d'appréhender le comportement du conducteur et la dangerosité potentielle du véhicule, influant tous 2 sur la gravité des sinistres.	X	X	
Utilisation du véhicule (usage, kilométrage, ...) Les données statistiques démontrent que l'utilisation du véhicule (privée ou professionnelle) de même que le nombre de kilomètres parcourus influencent le risque. Le véhicule ne peut être utilisé pour le transport rémunéré de personnes, pour le transport pour compte d'un tiers, pour le transport de matières dangereuses, etc.	X	X	X
Résiliation du contrat par un autre assureur ou risque assuré par le Bureau de tarification Ce critère est utilisé car il est démontré statistiquement que ces risques ont une fréquence de sinistres plus élevée.	X		
Durée du contrat Il est constaté statistiquement que les contrats temporaires ont une fréquence de sinistre plus élevée.	X		